



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 mars 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 2 mars 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 4), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 4), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n° 2), M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 4), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à compter de la question n° 2), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 34 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question n° 2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 4), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 5), Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 35), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Christophe LIME, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 16), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 5), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 4), Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 4), M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe GONON (à compter de la question n° 4), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 5), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Christine WERTHE.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Françoise PRESSE, Mme Claudine CAULET à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Pascal CURIE à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Danielle DARD (à compter de la question n° 35), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Rosa REBRAB à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Nicolas BODIN, M. Dominique SCHAUSS à M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 16), M. Rémi STHAL à Mme Anne VIGNOT, Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 5), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 5), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Michel OMOURI (à compter de la question n° 4), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Philippe GONON à Mme Mina SEBBAH (à compter de la question n° 4), Mme Sophie PESEUX à Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Christine WERTHE à M. Pascal BONNET.

OBJET : 21 - Comité Local d'Aide aux Projets de Besançon (CLAP) - Aide individuelle aux loisirs par l'échange «A Tire d'Aile» (ATA) - Bilans 2016 et perspectives 2017 - Versement d'une subvention au CRIJ

Comité Local d'Aide aux Projets de Besançon (CLAP)
Aide individuelle aux loisirs par l'échange «A Tire d'Aile» (ATA)
Bilans 2016 et perspectives 2017
Versement d'une subvention au CRIJ

Rapporteur : Mme DARD, Première Adjointe

Une des volontés de la politique jeunesse municipale consiste à accompagner les jeunes Bisontins dans leur démarche d'engagement et la concrétisation de leur projet.

Ainsi la Ville propose deux dispositifs :

- le Comité Local d'Aide aux Projets (CLAP) de Besançon,
- l'aide individuelle aux loisirs par l'échange : «A Tire d'Aile» (ATA).

D'autres dispositifs viennent compléter cette offre d'accompagnement, tels que les tickets BAFA/BAFD ou la Scène Jeunes Talents Amateurs à La Rodia.

1/ Le Comité Local d'Aides aux Projets

Le CLAP a été adopté par délibération du Conseil Municipal le 14 février 2011. Dispositif d'aide à la réalisation de projets, s'adressant aux Bisontins de 12 à 25 ans, le CLAP permet d'accompagner les projets individuels ou collectifs de tous types : citoyens, humanitaires, solidaires, sociaux, sportifs, artistiques...

Ainsi, chaque porteur de projet fait l'objet d'un accompagnement personnalisé. Les aides proposées peuvent être variées et sont adaptées aux besoins exprimés et identifiés : aide méthodologique, technique, logistique, financière, administrative, communicationnelle, etc.

Dans le cadre d'un soutien financier, les projets sont examinés par une commission composée d'élus, désignés par délibération du Conseil Municipal, et de techniciens membres du Réseau jeunesse (règlement ci-joint).

Le dispositif CLAP de Besançon est animé par le Réseau jeunesse de Besançon, composé :

- du service Coordination Jeunesse & Inter'Âges de la Direction Vie des quartiers de la Ville de Besançon,
- des référents jeunesse des associations et maisons de quartier municipales et associatives,
- du Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) et du Point Information Jeunesse (PIJ) de Planoise.

NB : La liste ci-dessus est celle des membres qui composent le Réseau jeunesse de Besançon en 2017. Elle peut être amenée à évoluer en fonction des différents partenaires potentiels identifiés dans le futur.

Dans un objectif de mutualisation des moyens humains, financiers, techniques et logistiques, une relation étroite existe entre le CLAP bisontin et le CLAP départemental et régional porté par le CRIJ.

A/ Bilan quantitatif 2016

Pour l'année 2016, 35 projets ont été déposés sur le site du CRIJ et de la Ville de Besançon, représentant 327 jeunes Bisontins.

5 projets sur 35 correspondaient aux critères d'attribution financière définis par le règlement et ont été à ce titre présentés en commission. Ainsi, ces 5 projets, soit 20 jeunes, ont bénéficié d'une bourse bisontine dite «bourse-projet».

Les 30 autres projets ont tous bénéficié d'un accompagnement méthodologique et/ou d'un soutien logistique (prêt de matériel de sonorisation, matériel vidéo...).

A noter que depuis avril 2016, les jeunes Bisontins ont la possibilité de déposer un dossier directement sur l'espace jeunesse du site internet de la Ville www.besancon/jeunesse.fr

Deux journées d'information «Tout savoir sur les aides à projets» auprès des jeunes ont également été organisées en partenariat avec le CRIJ et le PIJ de Planoise.

B/ Bilan financier 2016

La Ville de Besançon apporte une subvention globale de 10 000 € au CRIJ : 8 000 € pour les bourses-projets et 2 000 € au titre des frais de gestion.

Pour l'année 2016, la somme globale de 3 670 € a été partagée entre les 5 projets retenus.

Pour information, le CLAP, dans ses dimensions départementale et régionale, est soutenu par la CAF du Doubs (Fonds d'expérimentation pour des projets d'adolescents mineurs du Doubs) et par la Région Bourgogne-Franche-Comté (Fonds de soutien aux projets portés par les jeunes de 18 à 30 ans).

Ainsi, grâce à la mutualisation des moyens financiers, 14 420 € de bourses supplémentaires ont été versées aux jeunes Bisontins : 1 300 € par la CAF et 12 120 € par la Région, au regard des critères d'attribution des aides financières propres à ces deux entités.

C/ Reconstitution du dispositif 2017 en partenariat avec le CRIJ

Au regard du bilan financier 2016, le CRIJ dispose d'un reliquat de 4 330 €. De ce fait, il est proposé une subvention au CRIJ d'un montant de 5 670 € pour l'année 2017 permettant à la Ville de Besançon de participer au CLAP 2017 à hauteur de 10 000 € au total (avenant ci-joint).

En cas d'accord, la somme de 5 670 € sera prélevée sur la ligne 65.422/6574 CS 47041.

2/ «A Tire d'AILE»

Le dispositif «À Tire d'Aile» (aide individuelle aux loisirs par l'échange) a été adopté par délibération du Conseil Municipal du 22 avril 1996 et complété par délibérations des 3 juillet 2000, 24 février 2001 et 22 février 2007.

Ce dispositif a pour objectif de faciliter l'accès aux loisirs et/ou à la formation (BAFA, permis de conduire) des jeunes Bisontins âgés de 14 à 25 ans. Ainsi, en contrepartie d'une participation à une action ou une manifestation (chantier) à destination du public, le jeune bénéficie d'un soutien de la Ville via l'attribution de chèques-vacances.

A noter que la présence des jeunes dans le cadre de ce dispositif auprès des partenaires doit permettre de soutenir une action sans se substituer à un professionnel.

A/ Bilan 2016

En 2016, le dispositif «A Tire d'Aile» a permis à 171 jeunes Bisontins différents de réaliser diverses activités d'utilité collective représentant 4 488 heures (pour mémoire, en 2015 :169 jeunes et 4 576 heures).

La répartition par genre est la suivante :

100 filles pour 2 332 heures,
71 garçons pour 2 156 heures.

La répartition par tranche d'âges est la suivante :

48 jeunes de 14 à 15 ans,
70 jeunes de 16 à 17 ans,
36 jeunes de 18 à 21 ans,
17 jeunes de 22 à 25 ans.

La Ville finance entièrement le dispositif «A Tire d'Aile». Ainsi en 2016, le montant des différents chantiers a représenté une participation financière municipale de 16 720 € (règlement ci-joint).

B/ Perspectives 2017

Une réflexion a été engagée en 2016 sur l'évolution du dispositif avec les différents partenaires. Des propositions concrètes seront formulées au cours du premier semestre 2017, en particulier sur l'évolution des outils de gestion du dispositif. L'objectif 2017 est fixé à 200 jeunes bénéficiaires différents.

La date butoir de remise de chèques- vacances pour les chantiers 2017 est fixée au 31 août 2018.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

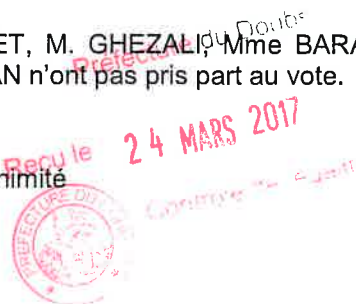
- de prendre connaissance des bilans 2016 et des perspectives 2017 des dispositifs CLAP et ATA,
- d'approuver les règlements des dispositifs CLAP et ATA,
- d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 5 670 € au CRIJ pour la reconduction du dispositif CLAP 2017,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer, pour l'année 2017, la convention à intervenir dans ce cadre avec le CRIJ.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. FOUSSERET, M. GHEZALI, Mme BARATI-AYMONIER, M. CHALNOT, M. LEUBA et Mme FAIVRE-PETITJEAN n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45
Contre : 0
Abstentions : 2



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint suppléant,

Nicolas BODIN,
Deuxième Adjoint

